

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **17 décembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le **10 décembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°03 – DA du 17/12/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Régie eau et Régie assainissement – Désignation des membres du conseil d'exploitation commun et du directeur commun

Par délibérations n°1 et n°2 en date du 17 décembre 2019, la présente assemblée a approuvé la création, au 1^{er} janvier 2020, d'une part, d'une régie dotée de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du service public de l'eau potable et d'autre part d'une régie dotée de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du service public de l'assainissement des eaux usées.

En application de l'article R. 2221-3 du Code général des collectivités territoriales, la présente assemblée a décidé que ces deux régies seraient administrées par le même conseil d'exploitation et le même directeur.

Il est précisé que le directeur prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2020, date de début d'activité des deux régies. Il est proposé dans le cadre du transfert la nomination de l'actuel directeur de la régie du SEA, Monsieur Damien BEDEL, ingénieur hors classe contractuel de droit public, avec maintien de sa rémunération à l'indice majoré 890 et des primes en vigueur.

En application de l'article 5.3.1 des statuts de chacune des régies, la composition du conseil d'exploitation a été arrêtée à 13 membres représentants de la communauté de communes, désignés par le conseil communautaire en son sein.

Les membres du conseil d'exploitation et le directeur sont désignés par le conseil communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de Communes, en application des articles L.2221-14 et R.2221-5 du Code général des collectivités territoriales et des articles 5-3-1 et 6-2-2 des statuts de chacune des régies.

Il est proposé également la création d'un comité d'appui en charge d'accompagner le transfert par des personnes ressources issues des communes.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE au conseil d'exploitation commun à la régie chargée de l'exploitation du service public de l'eau potable et à la régie chargée de l'exploitation du service public de l'assainissement des eaux usées :

- au titre des représentants de la Communauté de Communes,
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Bouxières-aux-Dames ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Champigneulle ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Custines ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Faulx ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Frouard ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Lay-Saint-Christophe ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Liverdun ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Malleloy ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Marbache ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Millery ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Montenois ;
 - Le Maire ou son représentant pour la commune de Pompey ;
 - Monsieur Philippe HALLIER pour la commune de Saizerais.

DESIGNE Monsieur Damien BEDEL à compter du 1^{er} janvier 2020, en qualité de directeur commun à la régie chargée de l'exploitation du service public de l'eau potable et à la régie chargée de l'exploitation du service public de l'assainissement des eaux usées.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes ou son représentant à préparer, accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC